

Département des affaires des Sauvages.

partie de ce rapport qui a rapport aux affaires affectant les sauvages de l'Ontario), sont sous la surintendance d'un inspecteur stationné à Winnipeg.

Il y a une apparente augmentation dans la population sauvage de la province du Manitoba, du district de Kéwatin et des Territoires du Nord-Ouest couverte par le traité n° 3 de cent soixante et dix-huit âmes.

Elle a été causée par le retour aux relations de traité avec le gouvernement, qu'ils avaient abandonnées en 1887, de la bande de sauvages de Sandy Bay, comprises dans le traité n° 2.

Si ce n'eût été cette circonstance, il y aurait eu cependant une diminution nette de trente-six âmes.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ASSINIBOIA.

Les sauvages de ce district ont remarquablement bien réussi durant l'année. La culture et l'élevage ont très bien rapporté. Dans quelques-unes des agences on a récolté assez de grain pour permettre aux sauvages de se fournir de toute la farine dont ils avaient besoin. Plusieurs des bandes de ce district ont concouru avec succès à l'exposition agricole tenue l'automne dernier à Régina.

Ces sauvages deviennent graduellement des cultivateurs et éleveurs habiles : c'est plus particulièrement le cas pour les bandes dont les réserves sont situées dans la partie des prairies de ce district, où errait autrefois le bison, dont se nourrissaient tous les sauvages. Mais le bison ayant disparu, et comme il n'y avait pas d'autre gibier dans les prairies, ces sauvages, qui ne sont pas habitués à chasser dans un pays boisé, ne vont pas chercher leur gibier dans les bois, et par conséquent ils se livrent à la culture du sol sans se laisser entraîner à faire la chasse. Tel n'est cependant pas le cas pour les sauvages de ce district dont les réserves se trouvent près des parties boisées, où ils trouvent encore du gibier particulier à ces bois.

Cependant les progrès faits dans l'élevage et la culture du sol, même par les sauvages ainsi situés, malgré le plus grand attrait que leur offre la chasse, ont été très considérables.

Un grand nombre de sauvages dont les réserves sont situées près des établissements blancs, profitent de la chance qu'ils ont de gagner de l'argent en s'engageant comme journaliers ou gardiens de troupeaux. Outre le profit en argent qu'il retirent, ils gagnent beaucoup plus dans ces emplois en acquérant de l'expérience dans ces industries, ce qui doit être d'un avantage inestimable pour eux, pour leur propre culture et leur propre élevage. Il y a de nombreuses autres industries dans lesquelles s'engagent les sauvages de ce district, en dehors des réserves et sur les réserves, et dont ils retirent des bénéfices.

Il me semble n'y avoir aucune raison pour que dans le cours de quelques années, à mesure que le pays deviendra plus densément peuplé de cultivateurs et autres blancs qui emploient des travailleurs, les sauvages de l'Assiniboia, ou du moins ceux dont les réserves se trouvent à proximité des établissements, ne puissent pas, grâce aux plus grandes occasions qui s'offriront à eux de gagner de l'argent dans les nouveaux champs qui s'ouvriront devant eux, ou en cultivant leurs propres terres, subvenir à leurs besoins comme le font aujourd'hui leurs frères de la province du Manitoba.

Dans le cours de la dernière année la population sauvage de ce district a diminué de onze.